

Guide de l'emprunteur

Biens municipaux mis à disposition des associations

Vos interlocuteurs

Service culturel

02 97 33 98 24

serviceculturel@mairie-locmiquelic.fr

Service des Sports

06 88 87 33 41

sports@mairie-locmiquelic.fr



Les biens mis à disposition

EQUIPEMENT COMMUNAUX

A réserver à sports@mairie-locmiquelic.fr

COMPLEXE SPORTIF EMMANUEL LE VISAGE

1 rue Léon Blum

Maison du stade 12 places - réunions

Terrain de foot synthétique

Salle omnisports 400 places

Salle multi-activités 100 places

45 rue Jules Le Bourdier

A réserver à serviceculturel@mairie-locmiquelic.fr

CENTRE CULTUREL L'ARTIMON

Place Jean Jaurès

Jauge complète : 319

Salle de spectacle

200 places assises

Salle d'activités

40 places

réunions - loisirs créatifs - conférences

Salle de musique

cours individuels

LOCAL du Gelin

28bis rue du Gelin

10 places

réunions - cours

ATELIER du Canon

15 rue du vieux pont

20 places

réunions - cours

SALLE du restaurant scolaire

Ecole Jean Marie Georgeault

60 places - réunions

SALLE de motricité

Ecole Ty Douar

20 places - activités motrices - cours

MÉDIATHÈQUE

Place Jean Jaurès

30 places

Expositions - réunions



VÉHICULES COMMUNAUX

Renault Trafic (9 places)

Transport de personnes

Renault Master (utilitaire)

Transport de matériel

DOMAINE PUBLIC POUR ÉVÉNEMENT EXTÉRIEUR

Terrain de loisirs du complexe sportif

Anse du Loch

Anse du Normandez

Parc de Pen Mané

Pointe du Bigot



Plus d'informations sur
<https://www.ville-locmiquelic.fr/>

Démarches à effectuer pour emprunter

La commune met à disposition des locaux et du matériel en fonction de ses possibilités.

Vous souhaitez organiser un vide-greniers, un concert, une assemblée générale...

Louer ou emprunter une salle, un espace public extérieur, un véhicule...

→ Merci de faire une demande en complétant le formulaire d'**ORGANISATION d'EVENTEMENT**, et en le renvoyant par mail au Service Culturel ou Service des Sports, avec le projet de plan d'aménagement.

À déposer au minimum 1 mois avant la date souhaitée.

Validation et règlement : Après échange avec les services une réponse écrite vous sera adressée pour confirmer le projet. Le règlement des frais éventuels, les modalités d'usage et les responsabilités seront précisés dans la convention de mise à disposition des locaux, du domaine public ou de véhicule.

Documents à télécharger sur le site internet de la ville

- Demande d'organisation d'évènement
- Charte des bonnes pratiques énergétiques
- Règlements intérieurs
- Guide des déchets
- Demande de subvention
- Guide des associations

Demandes de subventions

Les dossiers sont disponibles en ligne courant novembre.

A transmettre au plus tard le 15 janvier

à finances@mairie-locmiquelic.fr.

Plus d'informations sur
<https://www.ville-locmiquelic.fr/>



Quelques règles ESSENTIELLES



Respecter les horaires autorisés

Horaires maximum 1h du matin
(sauf autorisation spéciale exceptionnelle)

Restituer les locaux propres

Déplacer le mobilier avec précaution

Signaler toute dégradation
ou dysfonctionnement

Limites des nuisances sonores

Interdiction de fumer à l'intérieur



Aucune flamme nue autorisée

Respecter la jauge maximum autorisée

Laisser les issues de secours dégagées

Rendre les clés à temps



Conducteur désigné et permis valide

Véhicule rendu propre et avec le plein

Respect du code de la route et des usages

